

Côte-d'Or - économie Patrice Raymond :

« Il faut une transversalité entre les collectivités territoriales »

le 22/10/2013 à 05:00 | PROPOS RECUEILLIS PAR V. L.



Patrice Raymond

Maître de conférences de droit public
à l'Université de Bourgogne

Un colloque, sur la thématique de la planification, du développement durable et de l'action publique locale se tiendra le jeudi 24 et le vendredi 25 octobre à l'université de Bourgogne (6, esplanade Erasme à Dijon – amphithéâtre de la Maison des Sciences de l'Homme). Environ 200 personnes sont attendues à ce colloque dont l'entrée sera gratuite.

Votre colloque s'attache aux enjeux des lois Grenelle 1 et 2. Quels sont-ils ?

« Ces deux lois, qui datent respectivement de 2009 et de 2010, ont un certain nombre de conséquences d'ici à l'année 2017. Elles ont fixé un certain nombre de rendez-vous et de grands enjeux d'avenir, notamment pour ce qui concerne la performance énergétique, la remise aux normes de bâtiments, les dégagements de gaz à effet de serre, les transports, les énergies renouvelables, etc. Ces lois impliquent un certain nombre de changements assez historiques et une nouvelle gouvernance écologique. »

Comment parvenir à atteindre les différents objectifs ?

« Il faut trouver le bon compromis entre l'action de l'État français et les citoyens. Entre les deux, les collectivités (communes, intercommunalités, Départements, Régions) doivent être le trait d'union en programmant, planifiant et organisant des actions en matière d'urbanisme, d'habitat, de sensibilisation, etc. Or, en même temps, avec l'acte III de la décentralisation, les collectivités se trouvent dans un environnement financier très contraint, avec notamment des dotations de l'État en diminution... »

Néanmoins, certaines actions ne sont-elles pas déjà engagées ?

« Si, au travers de plusieurs instruments de planification : schémas régionaux climat-air-énergie, schémas directeurs d'aménagement numérique, plan climat-énergie territorial, etc., qui ont des conséquences sur les transports, l'habitat ou encore le social. Cela signifie que toutes les collectivités sont touchées en même temps, ce qui pose la question du leadership entre elles. Je pense qu'il faut mettre à plat tous les outils de planification. Une transversalité entre les collectivités territoriales est nécessaire, car il ne faut pas que le citoyen soit la variable d'ajustement. »